

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID : 089-200039642-20250924-91_2025_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme HUGEROT Maryvonne, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry</i> : M. DE PINHO José, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>SAMBOURG</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, M. ROY Yohan, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<u>Excusés avant donné pouvoir</u> : <i>Aisy-sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. DE PINHO José), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal) <u>Absents excusés</u> : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Dannemoine</i> : M. KLOETZLEN Éric, <i>Flogny-La-Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>M. DEPUYDT Claude</i> , <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Tonnerre</i> : M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEU Nadine
<u>Nombre de conseillers :</u> - En exercice : 75 - Présents : 49 - Absent(s) : 26 - Pouvoir(s) : 7 - Votants : 56	<u>Absents non excusés</u> : <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, <i>Gland</i> : Mme CAMUS NEYENS Sandrine <i>Lézennes</i> : M. DUTOIT Franck <i>Saint-Martin sur Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, <i>Tronchoy</i> : M. PATEY Jean-Marie <u>Secrétaire de séance</u> : M. BERCIER Jacques <u>Date de convocation</u> : mercredi 17 septembre 2025
<u>Délibération n°91 -2025</u>	

Objet :

**ATTRACTIVITE
ECONOMIE**

ZA Actipôle : convention de
servitudes avec ACTIPLUS
et La Centrale Solaire
Tonnerre

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui organise notamment le transfert vers les intercommunalités des zones d'activités économiques ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, visant à favoriser l'installation de parcs photovoltaïques avec comme objectif d'atteindre 33 % d'énergies renouvelable d'ici 2030,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Considérant que plusieurs parcelles de la ZAC ACTIPÔLE appartiennent à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) ;

Vu la délibération de la CCLTB n° 104-2022 du 24 novembre 2022 autorisant le principe de l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la zone Actipôle de Tonnerre,

Vu la délibération de la CCLTB n° 97-2023 du 23 novembre 2023 validant l'échange de parcelles sur la zone Actipôle afin de faciliter le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque,

Vu la délibération de la CCLTB n° 08-2024 du 15 février 2024, visant à modifier le cahier des charges de cessions de terrains de la zone d'activité Actipôle, dans l'objectif de permettre d'y implanter un parc photovoltaïque,

Considérant que la société ACTIPLUS, propriétaire des terrains de la zone d'activités Actipôle sur lesquels sera implanté le parc photovoltaïque, a confié les travaux à l'entreprise Centrale Solaire Tonnerre,

Considérant que les viabilisations successives des terrains appartenant à la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne ont conduit à la modification de certaines servitudes,

Il convient désormais :

- d'établir une nouvelle convention de servitudes qui prendra en compte les évolutions apportées sur le terrain,
- d'intégrer dans les signataires la société Centrale Solaire Tonnerre qui devra respecter les-dites servitudes,
- de modifier la convention d'échange, là encore, afin d'y actualiser les conditions particulières et servitudes.

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation de tous ces éléments dans les différentes conventions qui ont pu être signées dans le cadre de l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la zone d'activité de Tonnerre.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	56	pour
		contre
		abstention

CONCLUSION

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire pour prendre en compte l'évolution de la situation sur la zone d'activité Actipôle, et notamment :

- Les actes de constitution de servitudes
- L'acte modificatif de la convention d'échange,
- Et tous actes qui en seront la suite ou la conséquence

MANDATE l'étude de Maître GOUX de Flogny-La-Chapelle pour établir les actes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M BERCIER Jacques



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).